

<http://www.ac-grenoble.fr/ecole/74/directeurs74/spip.php?article482>

Texte modifiant la composition et les attributions du conseil d'école

- Instances de concertation - Conseil d'école -

Date de mise en ligne : vendredi 29 novembre 2013

Copyright © Directeurs 74 - Tous droits réservés

Texte modifiant la composition et les attributions du conseil d'école

Le décret 2013-983 du 4-11-2013 - J.O. du 6-11-2013 modifie la composition et les attributions du conseil d'école.

Vous trouverez en pièce jointe les articles D411-1 et D411-2 du code de l'éducation modifiés en fonction de ce décret.

Pour ce qui est de la composition, c'est la représentation de la collectivité locale qui passe d'une à deux personnes. (le maire ou son représentant + 1 conseiller municipal).

Vous trouvez sur <http://www.legifrance.gouv.fr/> tous les articles du code de l'éducation actualisés.

[<http://www.ac-grenoble.fr/ecole/74/directeurs74/local/cache-vignettes/L52xH52/pdf-39070.png>] **Texte conseil école modifié**